Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250225-DEL20252502002-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2025-25-02-002

SEANCE du 25 Février 2025

DATE DE CONVOCATION
29/01/2025

DATE D'AFFICHAGE
29/01/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Affectation du résultat 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 3 MAR. 2025

et publication ou notification
du - 3 MAR. 2025

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Février à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, GESLAND Sophie, Frédéric RICHE-VAUX, CATTET Jean-Luc, LAROCHE Pascal

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir examiné le Compte financier unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 126 770.42 €
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-20 866.28 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		147 636.70 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		126 770.42 €
D Solde d'exécution d'investissement		-10 253.08 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-3 227.35 €
Besoin de financement F	=D+E	-13 480.43 €
AFFECTATION =G	=G+H	126 770.42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		13 480.43 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		113 289.99 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 28 février 2025

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20252502002**
Objet :	**Affectation du résultat 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-256003922-20250225-DEL20252502002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20250225-DEL20252502002-DE-1-1_0.xml	text/xml	858 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20252502002.pdf Nom métier : 99_DE-060-256003922-20250225-DEL20252502002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	720.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2025 à 13h22min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2025 à 13h22min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2025 à 13h22min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 mars 2025 à 13h22min48s	Reçu par le MI le 2025-03-03